



L'INFO ABLUTIENNE

Qu'est-ce que la loi NOTRe ?

Les maires ruraux ont manifesté devant l'assemblée nationale le 24 Juin 2015 pour protester contre plusieurs mesures contenues dans la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Malgré cette manifestation inédite, la loi a été promulguée le 7 Août dernier. Elle est le troisième étage de la réforme territoriale lancée par l'Etat, après la redéfinition du rôle des métropoles début 2014 et le très controversé regroupement des Régions, qui passeront de 22 à 13 en 2017.

La loi NOTRe renforce le pouvoir de la région en matière de développement économique, et sera notamment responsable de la politique de soutien aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire. Un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation qui fixera les orientations régionales pour une durée de 5 ans devra être présentée.

Sont également prévues : la rédaction d'un schéma régional d'aménagement durable du territoire dans lequel figureront les orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire et l'organisation de la lutte contre la pollution de l'air, maîtriser et valoriser l'énergie, gérer le logement et la gestion des déchets. Les compétences dans les services de transport routier départementaux et les transports scolaires seront confiées à la région. Néanmoins la compétence en matière de transport scolaire pourra être déléguée au département.

A noter que l'échelon départemental reste responsable dans le domaine de la solidarité. Par ailleurs, la loi vise à renforcer les intercommunalités. Elles passeront de **5 000 à 15 000 habitants** et seront organisées autour de bassins de vie. Des dérogations seront possibles, mais sous conditions très précises: zones de montagne, territoires peu denses ou intercommunalités récemment constituées et comptant au moins 12 000 habitants. Cette dernière mesure va impacter immédiatement les Ablutiens puisque notre communauté de communes, la CC2V compte moins de 6 000 habitants. La loi NOTRe va nous obliger à un rapprochement inévitable avec une autre communauté de communes voisines.

Une décision qui demandera beaucoup de réflexion !

D'hier à aujourd'hui



Entre les 2 guerres mondiales, le développement de l'automobile justifie un réseau de distribution de carburant. Chaque village se doit d'être moderne.

À St Martin d'Ablais, en juillet 1930, M Jean Thoret, hôtelier aux TROIS MEULES sollicite l'autorisation d'installer une pompe à essence en bordure de la Nationale, face à sa maison ; cette demande reçoit un avis favorable moyennant une redevance annuelle fixée à 50 Fr.

Existait déjà depuis 1924 une autre pompe à essence chez M Coeuret, propriétaire de l'ancienne forge, en face de la salle des fêtes.

En 1963, les 1^{er} supermarchés s'équipent de pompes à essence mais le concept ne se généralise vraiment qu'à partir de 1970; cette année là, 470 grandes surfaces distribuent 3% du carburant vendu en France.

La pompe à essence des trois Meules sera utilisée de 1930 à 1978, date à laquelle elle sera retirée par la famille Bastien, propriétaire à l'époque de l'établissement.



Le passeport

Le passeport est un document qui atteste de votre identité et de votre nationalité à l'étranger. Pensez à vérifier régulièrement la validité de votre passeport (10 ans) et commencez les démarches de renouvellement plusieurs semaines avant sa date d'expiration. Toute demande de passeport conduit à la délivrance d'un passeport biométrique.

Vous devez être de nationalité française et être présent lors du dépôt de la demande.

- En France : dans l'une des mairies équipées d'une station biométrique (les mairies les plus proches nous concernant sont Epernay et Vertus)
- A l'étranger : auprès de votre consulat (ou de votre ambassade) qu'il convient de contacter pour savoir s'il dispose de l'équipement nécessaire à la délivrance des passeports biométriques

Pièces à fournir

- Formulaire de demande complété et signé
- 2 photographies d'identité
- Justificatif de domicile ou de résidence
- Timbres fiscaux correspondant au coût
- Votre ancien passeport (pour un renouvellement)

Si la demande concerne un mineur :

- Justificatif de l'autorité parentale
- Votre carte d'identité (ou celle du mineur)
- Un extrait d'acte de naissance
- Un justificatif de nationalité française

Coût du passeport *

- 0 - 14 ans : 20 €
- 15 - 18 ans : 45 €
- Adulte : 89 €

Le délai d'obtention est variable mais la remise du passeport se fait en main propre au lieu du dépôt du dossier, vous devez le signer immédiatement.

En cas de vol, une déclaration de vol doit être effectuée au commissariat de police ou à la gendarmerie du lieu où s'est produit le vol ou, si le vol a eu lieu à l'étranger, aux autorités de police locales et au consulat de France le plus proche. La déclaration de vol est à joindre à la nouvelle demande de passeport.

* Le tarif est réduit de trois euros si l'usager fournit une photographie aux normes OACI.



Château d'eau

Les travaux de réhabilitation intérieure et extérieure et de mise en sécurité du Château d'eau sis au Sourdon ont été confiés à l'entreprise Résina de Saint Souplets sous la maîtrise d'œuvre du cabinet Vignoble Architecture à Epernay.

Le coût total des travaux qui s'élève à près de 105.000€ a été financé sans recours à l'emprunt.

La commune a bénéficié de subventions: 24.720€ de l'agence de l'eau Seine-Normandie et 11.727€ du conseil départemental.



Affouage 2015-2016

Cette année, l'affouage concerne l'abattage d'arbres aux abords de la parcelle n°27.

Les Ablutiens intéressés sont invités à venir s'inscrire en mairie avant le 20 octobre 2015.

Le prix de retrait est fixé à 7 euros le mètre cube de bois façonné.

Bibliobus

Nouveaux horaires

Place du Général de Gaulle

Le mercredi de 9H à 12H et de 13H15 à 15H30

Prochains passages : 04 novembre, 09 décembre, 20 janvier, 02 mars, 20 avril, 18 mai, 22 juin.

Lire au jardin

Alors que les tablettes numériques remplacent petit à petit les livres de poche traditionnels, même si la technologie est une bonne chose, rien ne remplacera un bon livre et le plaisir de pouvoir faire glisser les pages entre les doigts quand on les tourne.

C'est pourquoi, les membres de la commission Culture et Patrimoine ont pris la tendance à contre courant et projettent d'ouvrir un espace bibliothèque dans notre village.

Pour nos petites communes, il est important d'apporter et de soutenir ce genre d'initiative, car plus qu'une bibliothèque, ce lieu sera un rendez vous convivial où les Ablutiens petits et grands pourront se rencontrer et échanger, boire un café et discuter autour du livre et d'autres thématiques.



Ravalement de façades

Déclaration préalable à déposer en mairie

Considérant que les façades participent à la qualité de l'espace urbain et du cadre de vie, le Conseil municipal, par délibération du 2 septembre 2015, a modifié le règlement du Plan local d'urbanisme.

Les travaux de ravalement de façades sont donc désormais soumis au régime de la déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal. Il sera fait référence aux fiches conseil réalisées par le Service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Marne et plus précisément le nuancier conseil, applicable à tout le département.

Une voirie et un trottoir pour tous !

Le trottoir est considéré comme une voie spécialisée pour piétons. Or on constate de plus en plus d'incivilités. Pour rappel:

Le code de la route R 417-10 et R 417/10/11 interdit le stationnement des véhicules sur les trottoirs.

Les poubelles doivent être sorties au plus tôt après 20h la veille de la collecte et rentrées au plus tard à 20h du jour de collecte.

Rentrée pluvieuse rentrée heureuse

La pluie était malheureusement au rendez-vous, mais n'a pas entamé l'enthousiasme de nos écoliers. Mme FONTAINE la directrice de l'école maternelle a donné le coup d'envoi à 8h50 pour accueillir les 61 élèves. Sans vouloir être alarmistes, nous rappelons que le seuil pour maintenir 3 classes est de 60 élèves:

- Classe des petits : Mme FONTAINE, accompagnée de Mme MESLAT, 22 élèves dont 3 de moins de 3 ans.
- Classe des moyens : Mme RIGOLOT & Mme BRANJONNEAU (lundi), Atsem : Mme GOSSAUME, 17 élèves.
- Classe des grands: Mme ROTHIER, accompagnée de Mme LEFEVRE et Mme PEDRINI 22 élèves.

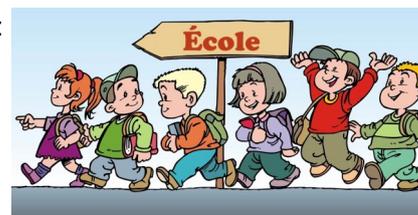
A l'école élémentaire c'est l'année des cours doubles, l'effectif est de 113 élèves:

- CP Mme MORCEL, 24 élèves.
- CP-CE2 Mme DESMOULINS, 25 élèves.
- CE1-CE2 Mme PINEL et Mme SANCHEZ, 22 élèves.
- CM1 Mme HERMANT, 19 élèves.
- CM2 Mme FREMY et Mme BRANJONNEAU (le mardi), 23 élèves.

L'équipe est aussi composée de Mme TASSERIT et Mme LANDES, sans oublier Mme COURTIN la professeur de sport.

L'école, ce sont aussi les NAP, qui rencontrent un franc succès avec 108 enfants inscrits sur 113. Elles sont assurées en partie par les enseignantes mais aussi et heureusement par des bénévoles. Les activités proposées sont contes, peinture, jeux de société, jeux de rôles, de ballons, aide aux devoirs, etc.

Atsem : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles.



Etat civil

Naissances

Guilin KLEIN né le 20 juin de Sébastien KLEIN et Christelle BLANQUET

Maxence LAMOUREUX né le 27 juin de Bastien LAMOUREUX et Céline VUILLEMIN

Paul STOPARZYCK né le 23 juillet de Laurent STOPARZYCK et Delphine CHAMBENOIT

Julia GAFFOGLIO née le 3 août de Thomas GAFFOGLIO et Rosine PARIZET

Justin PRAME né le 25 août de Adonis PRAME et Morgane MOREAU

Mariages

Jérôme CHASSAING et **Nicolas VEREECKE**, le 11 juillet

Maria GONZALEZ ESCUDERO et **Jean-Baptiste GUIBERT**, le 25 juillet

Aline BAGNOST et **Cédric BILLIARD**, le 8 août

Olivia MEROT et **Anthony DECLERCK**, le 12 septembre

Décès

Denise REGNIER née ROUILLERE, le 4 juillet – Maison de retraite

Raymond AUGER, le 22 juillet – 20, rue du Tortillard

Jules SOYEUX, le 22 juillet – 34, rue Marcel Soyeux

Lucien PILON, le 23 juillet – 3, rue des Meulières

Catherine PYLAT née LUNYK, le 28 juillet – Maison de retraite

Josiane FRAPART née JACQUART, le 20 août - Maison de retraite

Fernande CHARPENEL née SAUVE, le 2 septembre 2015 - 7, rue Violaine

BOIVIN Gilbert, le 11 septembre - 23, Rue des Sources

Concessions funéraires

Dernièrement, le Conseil municipal, à la majorité, a institué une durée de concession « pleine terre, 2 m2 » à perpétuité aux cimetières communaux. Les personnes titulaires actuellement d'une concession d'une durée de 30 ans, 50 ans ou 99 ans doivent s'ils souhaitent modifier avant l'échéance prévue, la durée de concession et la porter à perpétuité, acquitter la différence entre le montant réglé lors du contrat initial et le montant de la concession à perpétuité qui s'élève actuellement à 500 euros.

Par ailleurs, un nouveau concept de l'incinération plus proche de l'enterrement traditionnel vient d'être mis en place dans le nouveau cimetière. Le caveau est un petit caveau pouvant recevoir une ou plusieurs urnes funéraires et présentant l'aspect d'une mini tombe.

Quelques dates à retenir

26 Sept : Portes ouvertes Handball. Halle des sports de 14H à 17H.

2 Oct : Assemblée générale « parents d'élèves ». A la mairie 19H.

4 Oct : Randonnée couleurs d'automne « ASLA ». 13 km. Départ 9H place de la foulerie 5€/pers.

5 Oct : Bourse aux capsules « Association des Anciens combattants ». Salle des fêtes.

11 Oct : Marche Rose pour la lutte contre le cancer du sein. Départ de Reuil. Organisée par la Communauté de communes des deux vallées.

18 Oct : Brocante aux vêtements « AFR »

7-8-11-14 et 15 Nov : Exposition « Pays d'Art et d'Histoire » cartes postales anciennes. Salle d'honneur de la mairie de 10H à 12H et de 14H à 17H.

8 Nov : Randonnée ASLA «spéciale Téléthon» (bénéfices reversés à l'AFM). Départ 9H (12 km), 10H (7km). 5€/pers.

11 Nov : Cérémonie de l'armistice. Place de la mairie à 16H.

15 Nov : Brocante aux jouets « AFR »

28-29 Nov : Marché de Noël « ABCD avec Atelier Dessin Peinture »

4 Déc : Concert de Noël à l'Eglise par la chorale chœur des coteaux de Damery.

5-6-12-13 Déc : Chemin des Crèches. A l'église de 14H à 18H.

6 et 13 Déc : Elections régionales.

7 Déc : Bourse aux capsules « Association des Anciens combattants ». Salle des fêtes.

12 Déc : Tournoi de poker « Foot ».

Site internet

Le nouveau site internet de la commune est en cours de finalisation. Nous vous informerons lorsque celui-ci sera terminé et opérationnel.

N'hésitez pas à contacter la mairie si vous souhaitez ajouter ou modifier une information.

Citation

On commence à vieillir quand on finit d'apprendre.

Proverbe japonais

Bonne rentrée à tous...

L'Info Ablutienne

Bulletin édité par le Conseil Municipal de Saint Martin d'Ablois.

Mairie: 1 place du Général de Gaulle Tel : 03 26.59 95 00

Mail : mairiestmartindablois@wanadoo.fr

Textes et photos : Jackie Barrois, Nicole Laudet, Fanny Vignon, Yves Deligny, Hervé Guédrot, Benoît Dupont, Genevieve Deligny.